Objet :	**Plan de continuité pédagogique CORONAVIRUS** (*)	
Date :		**13/11/2020**
Rapport du chef d'établissement :		**X**
Compte-rendu ou relevé de conclusions :		
Note interne		

(*) *Plan approuvé par l'autorité académique en date du 13 novembre et valable pour une première période de 15 jours renouvelable*

Contexte

a) Le bulletin d'information à la communauté éducative daté du 10 novembre joint en **ANNEXE** précise les éléments de contexte et les priorités du lycée. **L'objectif est d'accueillir un maximum d'élèves et d'étudiants, 100% en présentiel, dans le respect des principes de base du protocole sanitaire désormais en vigueur.**

b) **Le point d'entrée du raisonnement est la capacité d'accueil du restaurant scolaire et le nombre de d'élèves demi-pensionnaires** : il faut baisser ce nombre de près de 300 élèves au déjeuner (sauf le mercredi : le problème ne se pose pas car il n'y a aucun cours dans le second-degré le mercredi après-midi, afin de favoriser les activités dans le cadre notamment de l'association sportive du lycée).
Si la capacité du restaurant scolaire avait été compatible avec les règles actuelles de distanciation pendant le repas, la totalité des élèves et des étudiants auraient continué à suivre les enseignements en présentiel.

1) Formations et/ou classes/élèves restant à 100 % en présentiel

Formations	Nombre de classe	Nombre d'élèves ou d'étudiants
CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles)	13	452
STS (sections de technicien supérieur)	12	316
Première STMG	4	136
Terminale STMG	3	101
Première STI2D	2	66
Terminale STI2D	3	74
Voie professionnelle TM (traitements des matériaux)	3	31
Total	**40**	**1 176**

Toutes ces classes continuent à fréquenter le lycée selon les emplois du temps habituels.

2) Formations et/ou classes suivant leur formation pour partie en distanciel

Formations/ classes	Nombre de classe	Nombre d'élèves
Seconde générale et technologique	10	357
Première générale	7	251
Terminale générale	7	229
Total	**24**	**837**

Les élèves de toutes ces classes fréquenteront le lycée selon un aménagement du calendrier de leur présence au lycée.

Ces élèves seront au final présents au lycée à hauteur de 60 % de leur temps.

Soit en synthèse :	Présentiel	1 176	58,4 % des effectifs
	Présentiel + distanciel	837	41,6 % des effectifs
		2 013	**effectif total du lycée**

3) Modalités opérationnelles du plan

Les classes concernées :

- **Maintien à temps plein et en effectif total, selon les emplois du temps en cours,** des classes de :

CPGE, STS, voie professionnelle et filières technologiques (1er et Tle STMG, 1er et Tle STI2D).

- **Dédoublement, selon les emplois du temps en cours :**

Des 10 classes de seconde GT, des 7 classes de première générale et des 7 classes de terminale générale.

- Avec alternance des groupes les jours de flux important à la restauration scolaire (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi).

- Maintien à temps plein et en effectif total, les jours de faible flux (mercredi et samedi).

- **Les internes assistent à tous les cours** selon les emplois du temps habituels.

Les principes :

- Chaque élève sera présent au lycée au minimum 3 jours par semaine (4 pour les élèves des 6 classes de terminale qui ont cours le samedi matin) et ce sur un cycle de 2 semaines. Ainsi sur un cycle de 2 semaines, chaque élève aura été présent 1 lundi, 1 mardi, 2 mercredis, 1 jeudi, 1 vendredi et 2 samedis, pour les élèves qui ont cours le samedi matin.

  En dehors des samedis, **le temps moyen d'un élève en présentiel au lycée** sur un cycle de 2 semaines (soit 5 jours) **sera de 6 jours sur 10 jours = 60 %,** ce qui est conforme au cahier des charges ministériel.

- La présence au lycée au minimum 3 fois par semaine préservera le rythme de vie et de sommeil des adolescents, ainsi que le rythme des apprentissages.

- Chaque élève, lorsqu'il sera au lycée ou à son domicile, suivra l'emploi du temps habituel du jour de présence.

- Chaque élève, en distanciel, travaillera les leçons et les cours donnés par ses professeurs (en format papier et/ou vie l'ENT).

Les modalités de mise en œuvre et le calendrier de présence au lycée :

Les cours dans l'ENT ne seront pas modifiés puisque les cours ne sont pas annulés.
Les élèves auront ainsi accès au cahier de texte des séances prévues à l'emploi du temps.

Chaque élève reste affecté à son groupe de demi classe : groupe A ou groupe B qu'il connait depuis la rentrée de septembre.
Il se rendra donc en cours en présentiel selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessous.

Semaine 1 Semaine A	Lundi 23/11	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	GA	GB	Eff. Complets	GA	GB	Eff. Complets
AM	GA	GB		GA	GB	

Semaine 2 Semaine B	Lundi 30/11	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	GB	GA	Eff. Complets	GB	GA	Eff. Complets
AM	GB	GA		GB	GA	

Semaine 3 Semaine A	Lundi 7/12	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	GB	GA	Eff. Complets	GB	GA	Eff. Complets
AM	GB	GA		GB	GA	

Semaine 4 Semaine B	Lundi 14/12	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	GA	GB	Eff. Complets	GA	GB	Eff. Complets
AM	GA	GB		GA	GB	

Articulation présentiel/distanciel et nature des activités réalisées en distanciel pour assurer la poursuite des programmes :

Les cours se poursuivent selon la progression « normale ».
En présentiel/distanciel 1 jour sur 2.
Des documents relatifs aux cours seront disponibles sur l'ENT ou seront distribués par les enseignants (cahier de texte + espaces de classe) pour faire la liaison de la journée en distanciel.
Un « tuilage » sera nécessaire lorsque les élèves reviennent en classe.

Quel suivi des élèves pour ne pas générer de décrochage et assurer la poursuite de l'enseignement ? :

Les élèves reviennent au lycée tous les deux jours. Un contrôle du travail sera effectué par les enseignants. L'appel sera effectué et le contrôle de l'assiduité sera poursuivi, les familles prévenues selon les modalités habituelles.

Modalité d'évaluation :

Comme d'habitude, les travaux à la maison et en classe pourront donner lieu à évaluation.
Les enseignants maitrisent cette gestion.

La communication :

Diffusion du plan à la communauté éducative le samedi 14 novembre dans l'après-midi, sous réserve de validation par l'autorité académique.

La date de prise d'effet :

Lundi 23 novembre

Une révision de l'ordre de passage au restaurant scolaire est prévue dès le 17 novembre.

Les autres aspects :

Les élèves doivent s'assurer du bon fonctionnement de leur matériel informatique et signaler le cas échéant toute difficulté à leur professeur principal ou au bureau B2.

Décalage des conseils de classe, pour les divisions de premières et de terminales concernées par l'alternance, afin d'optimiser l'évaluation du contrôle continu relatif à l'examen du baccalauréat.

Fait à Reims, le 13/11/2020

Le proviseur,



Thierry Reibel

Lycée Roosevelt
10 rue du Président Roosevelt
51100 Reims
****
Téléphone : **03.26.86.70.90**
Courriel : ce.0510034k@ac-reims.fr

@RooseveltReims

****

ANNEXE

-CORONAVIRUS-

BULLETIN D'INFORMATION A LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

Numéro 5

MARDI 10 NOVEMBRE 2020

Informations pour la période : à compter du 10 novembre jusqu'à nouvelle communication

Les informations et les consignes sont évolutives

Madame, Monsieur,

Le protocole sanitaire valable et applicable dans les établissements scolaires pose le principe « ***d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire*** ». C'est une très bonne chose à l'éclairage des effets induits par le confinement du printemps tant sur les apprentissages que les risques de décrochage scolaire, notamment pour les élèves les plus fragiles. Ce protocole est disponible sur le site https://www.education.gouv.fr/

Notre priorité est d'accueillir le maximum d'élèves et d'étudiants en présentiel dans le respect des préconisations sanitaires.

Pour le lycée Roosevelt, cela représente 2 013 élèves et étudiants (1 245 élèves et 768 étudiants) qui fréquentent chaque jour le lycée. Ils sont encadrés par 300 adultes.

L'autorité académique s'appuie sur le principe que le respect rigoureux des gestes barrières et le port du masque ne créent pas de cas contacts à risque au sein des établissements scolaires. (Cf. note départementale du 12 octobre et la définition des cas contacts à risque). Ce principe est repris clairement dans l'application gouvernementale *TousAntiCovid*.

Une instruction ministérielle envoyée au lycée ce lundi 9 novembre indique que *« le fonctionnement des lycées **peut** être adapté de manière à assurer la plus stricte adaptation du protocole sanitaire* ».

De ce point de vue, la contrainte majeure du lycée Roosevelt est son service de restauration : **comment faire déjeuner plus de 1 150 personnes dans des conditions de distanciation plus satisfaisantes et sans limiter le nombre de demi-pensionnaires ?** (Il n'est pas concevable que nous refusions l'accès à la restauration aux élèves présents).

Nous avons déjà agi sur trois leviers : les horaires de cours des 452 étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles sont avancés de 20 minutes (limite infranchissable), les flux élèves/étudiants sont dissociés et le service débute désormais à 11h00, soit 30 minutes plus tôt.

Pour autant, cela reste insatisfaisant et il nous faut désormais diminuer la fréquentation du restaurant scolaire de 300 couverts et donc le nombre d'élèves attendus le même jour au lycée **tout en assurant une réelle continuité pédagogique**.

Pour votre complète information, le restaurant scolaire offre 576 places assises (144 tables de 4). Nous visons désormais l'accueil de 2 élèves par table (soit 288 élèves en même temps au maximum) et installés en quinconce. Cela impliquerait 4 services, ce qui serait totalement intenable sur la plage d'ouverture du restaurant.

Nous prenons donc les positions suivantes :

- **<u>Pour l'enseignement supérieur (CPGE, STS) :</u>** la présence de tous les étudiants reste attendue au lycée selon les emplois du temps habituels :

    - Pour les étudiants de CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), il est essentiel de garantir **<u>l'équité des étudiants pour la préparation des épreuves des concours</u>** et le traitement des programmes d'enseignement en général.
    - Pour les STS (section de technicien supérieur) : dans plusieurs filières, des projets industriels doivent être réalisés et menés à terme dans un temps scolaire habituellement très contraint. Un décrochage réel d'étudiants, toutes sections confondues, a été observé lors du confinement du printemps.

- **<u>Pour l'enseignement secondaire :</u>** des adaptations seront mises en place car le restaurant scolaire ne peut accueillir durablement de manière acceptable, du point de vue sanitaire, la totalité des élèves demi-pensionnaires au regard des règles de distanciation.

Nous nous donnons la semaine en cours pour construire un plan de continuité pédagogique concernant l'enseignement secondaire et de nature à faire diminuer le nombre d'élèves présents le même jour et donc le nombre de demi-pensionnaires.

Ce plan devra être soumis à validation préalable par l'autorité académique, instruit en conseil d'administration et applicable jusqu'aux prochains congés.

Dans cette attente, les cours continuent à 100 % en présentiel au lycée, selon les emplois du temps habituels.

Les coordonnateurs de discipline de l'enseignement secondaire seront associés à la réflexion ce jeudi 12 novembre selon des modalités qui leur seront communiquées au plus tard par courriel ce soir. Ils ont l'expertise pédagogique nécessaire pour apprécier la faisabilité des différentes hypothèses pouvant être envisagées.

Les premiers aménagements pour les classes de l'enseignement secondaire ne pourront prendre effet avant une date qu'il n'est pas encore possible de déterminer et dont vous serez informés dès que possible.

La prochaine communication du lycée se fera le samedi 14 novembre dans l'après-midi. (Courriels, ENT, twitter).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations dévouées.

Le proviseur,

Thierry Reibel